

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TALUYERS

Nombre de conseillers :  
en exercice :17  
présents : 13  
votants : 17

**L'an deux mil trois, le Jeudi 10 Juillet**, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Pascal OUTREBON, Maire**.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 4 juillet 2003.

Présents :

Mesdames et Messieurs, Pascal **OUTREBON**, Jean-Paul **CHEVAL**, André **LAMOUILLE**, Charles **JULLIAN**, Marc **MIOTTO**, Marie-Paule **CHOLLET**, Gérard **CONDAMIN**, Jean-Pierre **ANIA**, Joël **RICHEMOND**, Fabienne **ROUX**, Laurent **PILAT**, Daniel **VINCENT**, Fabien **CHERGUI**

Absents excusés :

Micheline <b>LAMBERT</b>	donne pouvoir à Marie-Paule <b>CHOLLET</b>
Odile <b>BRACHET</b>	donne pouvoir à Fabienne <b>ROUX</b>
Christiane <b>FERRARI</b>	donne pouvoir à Jean-Paul <b>CHEVAL</b>
Patrick <b>BACONNIER-BERJOT</b>	donne pouvoir à Laurent <b>PILAT</b> ,

Secrétaire de séance : Fabienne ROUX

## **OBJET : AVIS SUR LE PROJET A45 ET SES VARIANTES**

Monsieur le Maire **présente au Conseil Municipal le dossier de consultation sur le choix d'une solution de tracé au sein du fuseau du kilomètre** ; ce dossier constitue les études d'Avant Projet Sommaire pour l'A 45 Saint Etienne-Lyon ; il envisage certaines variantes de tracé pour le projet A45.

Il rappelle que **ce dossier a été mis à disposition du public pour consultation**.

Il rappelle que l'avis de la commune a été requis par Monsieur le Préfet avant la mi-juillet

**Le Conseil Municipal, réuni en séance plénière et après en avoir débattu :**

- **REITERE à l'UNANIMITE son opposition globale au projet A45 Lyon-St Etienne et n'est pas fondé, dans cette logique, à choisir un tracé plutôt qu'un autre.**
- **S'INQUIETE** quant au devenir du territoire dans la perspective du projet qui s'inscrit dans des zones naturelles particulièrement riches et sensibles (Biotope, ZNIEFF, E.N.S) telles que les zones de captage, le marais de Morlin, les landes de Montagny.
- **S'INQUIETE** d'une réalisation qui se ferait en contradiction avec le plan de gestion que met en place le Département sur la mise en valeur des E.N.S. du Pays Mornantais.
- **REGRETTE** que le projet s'inscrive dans une zone agricole prospère et remarquable qui comprend une zone AOC, des cultures fruitières et des cultures irriguées.  
L'agriculture participe, en effet, aujourd'hui fortement à l'économie du territoire.
- **DENONCE** les nombreuses nuisances qui devraient être supportées par les zones habitées situées à proximité des tracés proposés.
- **RAPPELLE** que ce projet coûteux risque d'encombrer davantage l'accès sur Lyon par Pierre-Bénite, zone industrielle très sensible, ainsi que la circulation lyonnaise.
- **SOULIGNE** que ce projet ne solutionne pas non plus la traversée Givordine ainsi que l'encombrement des 7 Chemins qui risque d'être renforcé.
- **SOLLICITE** d'urgence l'alternative de requalification de l'A47 qui répondrait aux attentes immédiates de la Loire et des Givordins, serait moins coûteuse et moins destructurante pour notre territoire.

.../...

- **SOLLICITE** en parallèle, une vraie réflexion et des avancées sur les transports et les déplacements alternatifs dans la région.

Ainsi Fait et Délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Au registre, sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme.

Le Conseil Municipal, porte parole de la population de Taluyers, espère ainsi apporter sa pierre à l'édifice de la décision et assure Monsieur le Préfet de sa considération distinguée.

Le Maire,  
**Pascal OUTREBON**